

Penser pour agir : la recherche et les partenariats au service de la dualité linguistique

Claudette Tardif

Numéro 25, printemps 2008

Langues officielles et dualité linguistique : structuration de la recherche et partenariats

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/019487ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/019487ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Résumé de l'article

L'auteure soulève quelques pistes de réflexion par rapport à la recherche relative à la dualité linguistique. Comment peut-on concilier les objectifs de recherche divergents des acteurs gouvernementaux, universitaires et communautaires en matière de dualité linguistique ? Quels ont été les principaux thèmes de recherche relatifs à la dualité linguistique au cours des dernières années ? Comment s'assurer que la recherche entreprise reflète les besoins et les réalités des communautés de langue officielle ? Voilà le type de questions posées dans cet article.

Éditeur(s)

Les Presses de l'Université d'Ottawa
Centre de recherche en civilisation canadienne-française

ISSN

1183-2487 (imprimé)

1710-1158 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Tardif, C. (2008). Penser pour agir : la recherche et les partenariats au service de la dualité linguistique. *Francophonies d'Amérique*, (25), 157–169.
<https://doi.org/10.7202/019487ar>

Penser pour agir : la recherche et les partenariats au service de la dualité linguistique

L'honorable Claudette TARDIF*
Sénat du Canada

Introduction

C'est avec un énorme plaisir que je me trouve parmi vous ce matin dans le contexte de ce colloque. J'aimerais tout d'abord remercier les organisateurs de leur chaleureuse invitation et de tous les efforts qu'ils ont déployés en vue de l'organisation de ce colloque sur les langues officielles, la dualité linguistique et les partenariats de recherche.

En tant qu'ancienne doyenne et professeure, je me réjouis de voir le nombre croissant de forums et de colloques qui traitent de la dualité linguistique et de la recherche. Ce sont deux thématiques qui ont toujours fait partie de ma vie et qui ont marqué mon cheminement personnel et professionnel ainsi que mon identité. Ces thématiques, tout comme la thématique plus large de l'éducation postsecondaire et la recherche qui l'accompagne, sont le moteur de mon engagement envers le fait français en contexte minoritaire.

En tant que sénatrice francophone, je suis contente de pouvoir continuer de contribuer à l'engagement de notre pays à l'égard de la dualité linguistique et de l'avancement des communautés francophones. Des forums comme celui-ci permettent d'alimenter la réflexion au sujet d'une problématique qui est au cœur de la société et de l'identité canadiennes, soit la dualité linguistique. Ce colloque permet aussi de stimuler le débat et la réflexion, et il contribue à remettre la dualité linguistique au cœur des débats politiques. Je

considère aussi que des colloques comme celui-ci contribueront à la diffusion des recherches sur la dualité linguistique et au raffermissement des liens et des partenariats entre les différents milieux et réseaux où se font des recherches sur les communautés de langue officielle en contexte minoritaire.

Concilier l'inconciliable

Je me propose de vous faire part de certaines réflexions au sujet de la dualité linguistique et des partenariats de recherche. La question qui oriente ma réflexion est la suivante : comment peut-on concilier les objectifs de recherche divergents de plusieurs acteurs gouvernementaux, universitaires et communautaires, tout en contribuant de façon importante à l'avancement de la recherche scientifique et au débat politique canadien en matière de dualité linguistique ? Ces acteurs peuvent sembler avoir des objectifs, des besoins et des intérêts de recherche bien différents. Ces intérêts peuvent parfois sembler être inconciliables. Or, selon moi, les acteurs gouvernementaux, universitaires et communautaires qui s'intéressent à la dualité linguistique ont tous quelque chose en commun : le désir de contribuer de façon positive à l'avancement et à la promotion de la dualité linguistique et au développement des communautés minoritaires de langue officielle, et de s'assurer que cette valeur reste au cœur du débat politique canadien.

Je me propose de faire un bref survol des principaux thèmes de recherche relatifs à la dualité linguistique qui m'ont interpellée au cours des dernières années. Je poursuivrai en réfléchissant aux défis d'avenir qu'il faudra relever dans le domaine de la recherche sur la dualité linguistique et les communautés de langue officielle en contexte minoritaire afin de garder la dualité linguistique au cœur des débats politiques canadiens. Mes propos seront surtout basés sur mon expérience et mes connaissances en tant que sénatrice, doyenne, professeure et chercheure francophone à l'extérieur du Québec.

Au fil des ans, j'ai constaté que bien souvent, les chercheurs, les gouvernements, les organismes communautaires et les politiciens se méfiaient les uns des autres. Chacun estime que c'est l'autre qui a mauvaise réputation. Un ancien parlementaire disait souvent : « Les fonctionnaires ne sont pas efficaces et ne cherchent qu'à nous mettre des bâtons dans les roues, et les universitaires sont dans les nuages avec

leurs théories ! » Quant aux critiques à l'endroit des politiciens, elles sont très nombreuses et courantes : ils n'ont pas de volonté réelle à faire bouger les choses, dit-on, ils ne s'engagent à rien, ils ne livrent pas leurs promesses, ils manquent de clairvoyance pour l'avenir, ils ne saisissent pas bien les enjeux et j'en passe ! Bref, les uns et les autres ont des particularités associées à leur profession respective.

Il semble que cet esprit de clocher et cette spécialisation soient courants. En effet, dans une étude menée pour l'École de la fonction publique, Herman Bakvis et Luc Juillet disaient, en parlant de la fragmentation organisationnelle que

[l]a spécialisation et la différenciation organisationnelles sont des traits caractéristiques de tous les grands organismes du vingtième siècle, et la nécessité d'équilibrer ces deux éléments avec le besoin d'intégration à certains moments cruciaux est une lutte constante auxquelles [*sic*] se livrent les gestionnaires et les théoriciens de l'organisation (Bakvis et Juillet, 2004 : 15).

Comment peut-on ainsi concilier l'inconciliable ? Comment peut-on renforcer l'échange de connaissances et la diffusion du savoir entre des acteurs si différents, qui ont chacun des objectifs divergents ?

Il faut d'abord garder en tête ce que nous avons tous en commun, soit l'intention de faire avancer la dualité linguistique et d'encourager les communautés de langue officielle en contexte minoritaire. Bien que les moyens soient différents pour chacun, l'objectif, pour la plupart, est le même. Alors, si l'objectif est le même, les chances sont bonnes qu'il y en ait plus d'un qui s'intéresse aux mêmes thèmes et aux mêmes problématiques de recherche.

La recherche au cours des dernières années

Le Conseil de recherches en sciences humaines et les réseaux de recherche

Les dernières années ont été particulièrement riches en réflexions sur une variété de problématiques liées à la dualité linguistique et aux communautés de langue officielle en contexte minoritaire. Le Programme de recherche et de diffusion lié aux langues officielles, une

initiative commune du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH) et de Patrimoine canadien, a sans doute contribué à augmenter le nombre et la richesse des recherches effectuées dans le domaine des langues officielles¹. Doté d'une enveloppe de 3 millions de dollars sur trois ans (de 2004-2005 à 2006-2007), ce programme a permis de financer 22 projets en 2004-2005 et 17 projets en 2005-2006 ; ceux-ci portent sur l'enseignement dans la langue de la minorité, l'apprentissage de la langue seconde, la gouvernance et la dualité linguistique. Dans le cadre de ses programmes réguliers, le CRSH a ainsi apporté une contribution de 3,79 millions de dollars à la recherche sur les langues officielles en 2004-2005.

Quelques centres et instituts de recherche existent déjà depuis plusieurs années. Comme vous les connaissez, je ne les nommerai pas. N'oublions pas cependant les fonds que le gouvernement canadien et certaines universités ont consacrés au cours des dernières années à la création de chaires de recherches.

Il existe trois réseaux principaux de recherche sur la francophonie en milieu minoritaire : celui-ci, le Réseau de la recherche sur la francophonie canadienne (RRFC) ; l'autre sur l'éducation en milieu minoritaire : le Regroupement pour l'étude de l'éducation francophone en milieu minoritaire ; enfin, le troisième dans le domaine de la santé, sous l'égide du Consortium national de formation en santé (CNFS). Ces initiatives sont un apport important aux recherches effectuées au sujet des communautés de langue officielle en contexte minoritaire.

Les relations Québec–communautés francophones et acadienne

J'ai constaté qu'un des thèmes qui ressort de plusieurs recherches effectuées au cours des dernières années est la redéfinition des relations qu'entretiennent les communautés francophones et acadienne avec le Québec. Bien que les historiens se soient presque toujours intéressés à cette question, il semble y avoir eu au cours des dernières années un regain d'intérêt pour ce sujet dans d'autres disciplines, notamment le droit et la science politique pour n'en nommer que quelques-unes. De plus, les recherches récentes à ce sujet ont bénéficié de contacts plus fréquents entre les politiciens, les acteurs gouvernementaux et communautaires, qui ont diversifié les perspectives et enrichi les recherches.

En 1995, la publication par le Conseil de la langue française de l'ouvrage intitulé *Pour un renforcement de la solidarité entre francophones au Canada : réflexions théoriques et analyses historique, juridique et sociopolitique* amorce, au dire des auteurs, « une réflexion théorique permettant de cerner dans sa globalité la problématique des rapports entre le Québec et les communautés francophones » (Conseil de la langue française, 1995 : 1). Ce livre sur les rapports entre le Québec et les communautés francophones du Canada est intéressant parce qu'il présente la problématique des relations Québec–communautés francophones sous tous ses angles et dans une perspective pluridisciplinaire.

Publiés respectivement en 2003 et 2004, les ouvrages *Briser les solitudes : les francophonies canadiennes et québécoise*, sous la direction de Simon Langlois et de Jean-Louis Roy, et *Aspects de la nouvelle francophonie canadienne*, sous la direction de Simon Langlois et de Jocelyn Létourneau, sont deux exemples d'ouvrages qui contribuent à enrichir davantage la réflexion au sujet des rapports qu'entretiennent les communautés francophones et acadienne avec le Québec. Ces recueils regroupent en effet des textes de jeunes chercheurs, d'acteurs gouvernementaux, de politiciens et d'acteurs communautaires comme la Fédération des communautés francophones et acadienne (FCFA).

Même des organismes comme la FCFA et des politiciens – je pense ici notamment à Benoît Pelletier, le ministre québécois des Affaires intergouvernementales canadiennes – réfléchissent davantage à la nature des relations entre les communautés francophones et le Québec. La FCFA présentait d'ailleurs en mars 2006, lors du colloque sur « Le Fédéralisme, le Québec et les minorités francophones » tenu à l'Université d'Ottawa, un document de réflexion dans lequel elle réfléchit à ses relations avec le Québec². Ce regain d'intérêt de toutes parts est encourageant et peut aider à garder la dualité linguistique au cœur des débats politiques au Québec et dans le reste du Canada.

Droits linguistiques collectifs ou individuels ?

Un autre thème de recherche sur la dualité linguistique qui, selon moi, semble en intéresser plus d'un est la question des droits linguistiques collectifs ou territoriaux et des droits linguistiques individuels. D'ailleurs, comme le soulignent plusieurs ouvrages récents, ce débat entre territorialité et individualité de la langue ne date pas d'hier. La

commission Laurendeau-Dunton, qui fut, pendant plusieurs années, la première source de données et d'informations complètes au sujet des communautés francophones minoritaires, s'est penchée sur cette question et avait fait de nombreuses propositions (Fraser, 2005 : 70-71).

Trente-cinq ans après l'adoption de la *Loi sur les langues officielles*, vingt-cinq ans après l'adoption de la *Charte québécoise de la langue française* (loi 101) et plus de vingt ans après l'adoption de la *Charte canadienne des droits et libertés* (la Charte), nombreux sont ceux qui cherchent à dresser des bilans. On continue aussi à analyser et à décortiquer l'interaction entre les différentes mesures législatives du Québec et du Canada en matière de protection linguistique. Des chercheurs comme Will Kymlicka, José Woerhling, Réjean Pelletier, Jean Laponce, Kenneth McRoberts, Linda Cardinal et bien d'autres encore se penchent sur les principes de territorialité, de personnalité, de droits collectifs et de droits individuels en matière linguistique.

Même les juges de la Cour suprême du Canada ont traité à plusieurs reprises, et plus récemment dans la décision Casimir-Solski, de l'interaction entre la Charte et la loi 101 au Québec³.

De plus en plus, le principe de personnalité ou de bilinguisme individuel est remis en question et le principe de territorialité semble gagner plus d'adeptes. Cependant, le débat continue, alimenté par de nouvelles contributions d'historiens, de politologues, de juristes, de sociologues, de psychologues, d'éducateurs, de sociolinguistes, de journalistes et j'en passe.

Une grande majorité des écrits reconnaissent que la Charte et l'enchâssement de l'article 23⁴ ont été, au dire de Gino Leblanc, ancien président de la FCFA, « une révolution dans le domaine de l'éducation » (Leblanc, 1998 : 327). Toutefois, plusieurs reconnaissent de plus en plus que la territorialisation des langues au Canada pose un défi, particulièrement à l'ère de la mondialisation.

La gouvernance des langues officielles au Canada

Un autre thème qui semble intéresser énormément les universitaires, les gouvernements, les politiciens et les acteurs communautaires est celui de la gouvernance et des modes de représentation et d'organisation des communautés de langue officielle. Bien que ce

thème puisse sembler être un simple terme à la mode, il s'avère être un terrain fertile en idées nouvelles, surtout dans la foulée de la commission Gomery et des débats entourant la responsabilité et les modes de représentation des groupes. Les intervenants communautaires et gouvernementaux réfléchissent au besoin de démocratiser leurs structures, d'augmenter la transparence et de s'assurer que leurs mécanismes de concertation, de consultation et de représentation répondent à leurs besoins en tant que groupes et acteurs. Dans le contexte de la mondialisation et du néolibéralisme, les gouvernements et les communautés francophones ont dû s'adapter et s'interroger sur leur structure et leur organisation. D'ailleurs, dans un article récent, Linda Cardinal affirme que « c'est vers les années 1990 que ces questions [la gouvernance et la participation des minorités] prennent de l'importance au sein des minorités de langue officielle dans le cadre plus général des débats sur les rapports entre le gouvernement et la société civile » (Cardinal, 2006 : 39).

Elle explique que « [l']enjeu de la participation des minorités de langue officielle à la prise de décision est devenu une source de préoccupation dans la foulée des transformations du mode de prestation des services au public et de la gouvernance au sein de l'État canadien » (*ibid.*).

Par exemple, la FCFA a entamé un exercice de réflexion à propos de sa structure de gouvernance. Pour sa part, la Commissaire aux langues officielles s'est intéressée par le passé à la gouvernance des communautés de langue officielle en contexte minoritaire et a indiqué, devant le Comité des langues officielles du Sénat, que cette question la préoccupait toujours en fin de mandat⁵. D'ailleurs, dans son dernier rapport annuel, la Commissaire aux langues officielles consacre un chapitre entier à la gouvernance horizontale et recommande

que la ministre des Langues officielles s'assure de l'efficacité des mécanismes de gouvernance horizontale en s'inspirant des principes de base éprouvés, dont le partage du savoir et des ressources, la confiance mutuelle entre les acteurs et une saine gestion » (Commissariat aux langues officielles, 2006 : II).

Le gouvernement fédéral, particulièrement dans le cadre du Plan d'action sur les langues officielles et le rapport de mi-parcours subséquent, s'intéresse aussi à la gouvernance. Aussi a-t-il mis en place des structures afin de consulter les communautés et de les associer davan-

tage à la formulation de politiques et de programmes. Les acteurs, tant sur le plan politique que sur les plans communautaire, gouvernemental et universitaire, sont nombreux à réfléchir et à effectuer des recherches sur la gouvernance, seuls ou en partenariat. Dans le contexte actuel où les mots « partenariat » et « gouvernance » sont à l'ordre du jour, il faut repenser la façon de faire les choses et les modes d'organisation et de représentation des communautés de langue officielle.

Je me suis attardée plus particulièrement à ces trois thèmes de recherche parce qu'ils illustrent bien ce qui peut être accompli lorsque des chercheurs, des intervenants gouvernementaux et communautaires ainsi que des politiciens travaillent dans le même sens. La plupart des recherches effectuées au sujet de la dualité linguistique sont rarement effectuées seules – le partenariat a presque toujours été de mise au cours des dernières années. Or, dans le cadre de ces thèmes de recherche, les politiciens, les fonctionnaires et les chercheurs semblent avoir fait un effort pour se départir de cette méfiance les uns envers les autres afin de travailler, de réfléchir et de faire avancer les choses ensemble.

La multiplication des colloques interdisciplinaires comme celui-ci et la participation accrue de politiciens et d'intervenants communautaires et gouvernementaux encouragent et facilitent la diffusion du savoir et de la recherche. Certes, il faut que les chercheurs puissent continuer à effectuer leurs recherches de façon indépendante et sans nécessairement être subordonnés à des intérêts extérieurs. Mais il est bon que les résultats de leurs recherches soient communiqués et diffusés non seulement au sein de leurs réseaux et des revues savantes, mais aussi auprès des autres acteurs intéressés ou susceptibles de l'être.

Quelques pistes...

Même s'il y a eu de grands progrès dans la recherche sur la francophonie canadienne au cours des vingt-cinq dernières années, il existe un manque de concertation. Dans son document intitulé *Actions prioritaires du réseau universitaire*, l'Association des universités de la francophonie canadienne (AUGC) écrit :

La recherche est relativement éparpillée et ne dispose pas de réels pôles de regroupement : ceci, faute de moyens d'une part, faute aussi de mécanismes de concertation et d'échanges réguliers,

lesquels reposent actuellement sur le bénévolat des chercheurs (Association des universités de la francophonie canadienne, 2006 : 9).

Une des stratégies d'intervention proposées par l'AUFC consiste à mettre sur pied un bureau de coordination et une commission de la recherche, qui auraient comme mandat de discuter des orientations de la recherche, de déterminer les axes à privilégier et de faire la promotion de la recherche sur la francophonie canadienne (Association des universités de la francophonie canadienne, 2006 : 9).

Il importe aussi de travailler à combler l'écart qui existe entre les différents types de recherches effectuées. Je pense notamment aux écarts entre les recherches universitaires, gouvernementales et communautaires. Je me souviens que, lorsque j'étais dans le milieu universitaire, la question « est-ce une recherche scientifique ? » se posait toujours. C'est que les recherches universitaires et communautaires n'étaient pas considérées de la même façon. Les recherches communautaires étaient souvent perçues comme étant moins « scientifiques » et moins sérieuses ; aussi n'avaient-elles pas le même statut et n'étaient-elles pas encouragées comme avenues à explorer. Or, il importe que tous les types de recherches effectuées au sujet des communautés de langue officielle soient valorisés et que leur apport respectif à la recherche et à la vitalité des communautés soit reconnu.

Je crois qu'en milieu universitaire, la diffusion de la recherche a toujours fait partie des mœurs. En effet, c'est en diffusant les résultats de nos recherches qu'on arrive à faire avancer la recherche dans notre discipline ainsi que dans les autres.

Au gouvernement, par ailleurs, il se fait de très bonnes recherches, mais à cause de l'ampleur de l'appareil gouvernemental, il est parfois très difficile de savoir ce qu'une autre division fait, encore plus un autre ministère ! Or, les choses semblent changer, du moins en matière de dualité linguistique. Les organismes communautaires et les politiciens, pour leur part, n'ont pas toujours les ressources financières et humaines, ni même le temps, pour effectuer des recherches en profondeur comme ils le souhaiteraient. Quant aux recherches qui sont effectuées par les universitaires et les gouvernements, elles ne reflètent pas toujours leurs réalités ou leurs besoins.

Le Comité sénatorial permanent des langues officielles a effectué un voyage en Nouvelle-Écosse l'année passée. Or un des commentaires qui nous a alors été fait à plusieurs reprises est que les recherches, et particulièrement les paramètres des programmes gouvernementaux, ne reflètent pas la réalité ou ne sont pas adaptés aux besoins des communautés.

Ainsi, il y a peut-être lieu de s'interroger quant aux types de recherches qui sont entreprises et à leurs incidences sur la communauté. Peut-être qu'il y a lieu aussi de se pencher sur la manière dont on coordonne et finance la recherche.

J'ai lu récemment un article qui établit un lien entre le financement des universités francophones et la vitalité des communautés de langue officielle au Canada (Lacroix et Sabourin, 2005). Les auteurs y constatent que le niveau de financement reçu par les universités francophones a une influence sur la vitalité de la communauté francophone. Selon eux, lorsque les universités francophones reçoivent un financement élevé, la vitalité de la communauté s'accroît. Ainsi, il y a donc un lien entre le financement accordé aux universités francophones et la vitalité de la communauté.

C'est pour toutes ces raisons que la diffusion de la recherche, les partenariats et la collaboration prennent de l'importance. Il faut que ceux qui détiennent le savoir soient plus prompts à en faire part à ceux qui ne l'ont pas et que ces derniers s'intéressent plus activement, selon leurs ressources, à la recherche et à la diffusion du savoir. Chacun peut bénéficier des réseaux et du savoir-faire des autres intervenants ou partenaires ; il suffit de continuer à s'y investir activement.

Il ne faut pas oublier l'importance de préparer la relève. Il est important d'encourager les chercheurs en émergence qui s'intéressent aux communautés de langue officielle en contexte minoritaire et à la dualité linguistique comme objets d'étude afin que ces questions restent au cœur des débats politiques. C'est ainsi que ces jeunes chercheurs pourront avoir accès à un nombre de débouchés accru.

Sur le plan politique, l'amélioration de la diffusion de la recherche ainsi que celle de la coordination et de la collaboration entre les divers acteurs pourrait avoir des effets importants ; cela permettrait de faire des gains dans des secteurs sous-développés et de s'assurer que la

dualité linguistique continue toujours de faire partie intégrante des valeurs canadiennes et de notre identité canadienne. C'est sur ces quelques pistes de réflexion que je vous laisse, en espérant qu'elles pourront alimenter vos échanges au cours des prochains jours.

NOTES

- * Je tiens à remercier M^{me} Chantal Terrien, recherchiste à mon bureau, pour sa contribution importante à la préparation de ce texte.
1. Ce programme commun au CRSH et à Patrimoine canadien appuie la recherche dans quatre secteurs : 1) l'enseignement dans la langue de la minorité, 2) l'apprentissage de la langue seconde, 3) la gouvernance et le développement communautaire, 4) la dualité linguistique. Il est doté d'une enveloppe de 3 millions de dollars sur trois ans (2004-2005 à 2006-2007), dont 1,76 million de dollars ont été utilisés en 2004-2005, et 721 000 dollars en 2005-2006. Voir sur le site Web du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada, *Programme de recherche et de diffusion lié aux langues officielles. Résultats du concours 2004-2005 et 2005-2006*, [En ligne], [http://www.crsch.ca/web/winning/comp_results/2005/2005_official_languages_f.asp] et [http://www.crsch.ca/web/winning/comp_results/2006/2006_official_languages_f.asp].
 2. Voir Fédération des communautés francophones et acadienne et Marie-Joie Brady, « Réflexion sur l'asymétrie et la reconnaissance de la diversité des communautés francophones et acadienne et de leurs droits linguistiques et constitutionnels », Actes du colloque *Le fédéralisme, le Québec et les minorités francophones*, organisé par le Centre de recherche en civilisation canadienne-française et la Chaire de recherche sur la francophonie et les politiques publiques, Université d'Ottawa, 8 au 11 mars 2006, 26 p.
 3. Voir *Solski (Tuteur de) c. Québec (Procureur général)*, 2005, paragraphe 34. Dans cette décision, la Cour suprême reconnaît que « l'application de l'art. 23 de la Charte est contextuelle » et qu'« elle doit tenir compte des disparités très réelles qui existent entre la situation de la communauté linguistique minoritaire du Québec et celle des communautés linguistiques minoritaires des territoires et des autres provinces ». Cela signifie que la Cour a considéré que la situation de la communauté minoritaire anglophone du Québec était différente de celle des communautés

- francophones minoritaires et qu'en l'occurrence, le gouvernement du Québec devait disposer de la latitude suffisante pour assurer la protection de la langue française sur son territoire, « tout en respectant les objectifs de l'art. 23 ».
4. Cet article reconnaît le droit à l'éducation dans la langue de la minorité.
 5. Dans son témoignage devant le Comité permanent du Sénat des langues officielles, le 21 novembre 2005, la commissaire a indiqué que la gouvernance et les questions de gouvernance paritaire constituaient l'un de ses dossiers prioritaires. Voir Comité sénatorial permanent des langues officielles (2005), témoignage, fascicule n° 9.

BIBLIOGRAPHIE

- ASSOCIATION DES UNIVERSITÉS DE LA FRANCOPHONIE CANADIENNE (2006). *Actions prioritaires du réseau universitaire*, Ottawa, Association des universités de la francophonie canadienne.
- BAKVIS, Herman, et Luc JUILLET (2004). *Le défi de l'horizontalité : ministères responsables, organismes centraux et leadership*, Ottawa, École de la fonction publique du Canada.
- BUREAU DU CONSEIL PRIVÉ (2003). *Le prochain acte : un nouvel élan pour la dualité linguistique canadienne : plan d'action pour les langues officielles*, Ottawa, Bureau du Conseil privé.
- BUREAU DU CONSEIL PRIVÉ (2005). *Le point sur la mise en œuvre du plan d'action pour les langues officielles : rapport de mi-parcours*, Ottawa, Bureau du Conseil privé.
- CARDINAL, Linda (2006). « Gouvernance linguistique et démocratie : la participation des minorités de langue officielle à la vie publique au Canada », *Revue gouvernance*, vol. 2, n° 2 (janvier), p. 39-49.
- COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES LANGUES OFFICIELLES (2005). *Témoignage*, fascicule n° 9.
- COMMISSARIAT AUX LANGUES OFFICIELLES (2006). *Les langues officielles au Canada : le tournant à prendre. Rapport annuel 2005-2006*, Ottawa, Travaux publics et services gouvernementaux Canada.
- CONSEIL DE LA LANGUE FRANÇAISE (1995). *Pour un renforcement de la solidarité entre francophones au Canada : réflexions théoriques et analyses historique, juridique et sociopolitique*, Québec, Office de la langue française.

- CONSEIL DE RECHERCHES EN SCIENCES HUMAINES DU CANADA (2006), *Programme de recherche et de diffusion lié aux langues officielles. Résultats du concours 2004-2005 et 2005-2006*, [En ligne], [http://www.crsh.ca/web/winning/comp_results/2005/2005_official_languages_f.asp] et [http://www.crsh.ca/web/winning/comp_results/2006/2006_official_languages_f.asp].
- FÉDÉRATION DES COMMUNAUTÉS FRANCOPHONES ET ACADIENNE et Marie-Joie BRADY (2006). « Réflexion sur l'asymétrie et la reconnaissance de la diversité des communautés francophones et acadienne et de leurs droits linguistiques et constitutionnels », Actes du colloque *Le fédéralisme, le Québec et les minorités francophones*, organisé par le Centre de recherche en civilisation canadienne-française et la Chaire de recherche sur la francophonie et les politiques publiques à l'Université d'Ottawa, 8 au 11 mars 2006, 26 p.
- FRASER, Graham (2005). *Sorry, I Don't Speak French: Confronting the Canadian Crisis That Won't go Away*, Toronto, McClelland & Stewart.
- LACROIX, Frédéric, et Patrick SABOURIN (2005). « Le financement des universités et la vitalité linguistique des communautés de langue officielle au Canada », *Action nationale*, vol. 95 (septembre), p. 80-110.
- LANGLOIS, Simon, et Jean-Louis ROY (dir.) (2003). *Briser les solitudes : les francophonies canadiennes et québécoise*, Québec, Éditions Nota Bene.
- LANGLOIS, Simon, et Jocelyn LÉTOURNEAU (dir.) (2004). *Aspects de la nouvelle francophonie canadienne*, Québec, Presse de l'Université Laval.
- LEBLANC, Gino (1998). « Les rapports entre le Québec et la francophonie canadienne pour les années 2000. Allocution », dans Marcel Martel et Robert Choquette (dir.), *Les États généraux du Canada français, trente ans après. Actes du colloque tenu à l'Université d'Ottawa, 5, 6 et 7 novembre 1997*, Ottawa, Centre de recherche en civilisation canadienne-française.
- Solski (*Tuteur de*) c. *Québec (Procureur général)*, 2005 CSC 14, [2005] 1 R.C.S. 201.